

CONSEIL MEDICAL DEPARTEMENTAL RESTREINT (CMD) PLANNING DES SEANCES
1er SEMESTRE 2024

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
26-déc-23	25-janv-24					
08-janv-24		08-févr-24				
15-févr-24			14-mars-24			
11-mars-24				11-avr-24		
16-avr-24					16-mai-24	
13-mai-24						13-juin-24
27-mai-24						27-juin-24

CONSEIL MEDICAL DEPARTEMENTAL RESTREINT (CMD) PLANNING DES SEANCES
2ème SEMESTRE 2024

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
12-juil-24	PAS DE SÉANCES		12-sept-24			
26-août-24			26-sept-24			
10-sept-24				10-oct-24		
14-oct-24					14-nov-24	
12-nov-24						12-déc-24

△ OBSERVATIONS :

- Trouvez ci joint la nouvelle demande de saisine à joindre impérativement pour toute demande du conseil médical restreint,
 - L'ensemble des champs de la demande de saisine doivent obligatoirement être renseignés et les pièces demandées jointes au dossier.
 - Les dossiers incomplets ne seront pas traités et seront renvoyés par voie postale aux administrations concernés pour être complétés,
 - Les dossiers doivent être transmis en originaux par voie postale,
 - Tout dossier arrivant au-delà de la date butoir entraîne la mise à l'ordre du jour de la séance suivante à condition qu'il soit complet,
- Les éléments médicaux complémentaires seront toutefois recevables au moins trois jours ouvrés avant la date de la réunion,
- Les dossiers doivent être transmis, sous pli confidentiel, 1 mois avant la séance au secrétariat du Conseil Médical Restreint par voie postale ou déposés à l'accueil du Centre de Gestion.
- (**exemple** : séance du 25 janvier 2024 = date limite de dépôt 26 décembre 2023).
- Pas de permanence téléphonique ni d'accueil physique, les jours, veilles et lendemain des séances du conseil médical restreint.**